Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué

DEL10092026-08

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération DEL16102025-02 du 16 octobre 2025, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois,

Vu la délibération DEL10092026-07 du 10 septembre 2026, portant sur la transformation d'un poste de Chargé de Veille Sociale Séniors en poste de Travailleur Social Solidarités Séniors du Pôle Solidarités-Insertion à compter du 1er janvier 2027,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois, occasionnée par la transformation du poste Chargé de Veille Sociale Séniors en poste de Travailleur Solidarités Séniors du Pôle Solidarités-Insertion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De procéder et d'approuver l'actualisation du tableau des emplois,
- De procéder aux déclarations de l'avis de vacances de poste,

- De pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement et en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies par le Code Général de la Fonction Publique (CH. II, art. 332 – 1 à 332-28), au regard de la grille de traitement des grades cibles de ces emplois,

- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer